



Réunion du Conseil – Compte-rendu N°34

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 28 février 2017

A 18H30

Ordre du Jour :

- Approbation du compte-rendu de la dernière réunion
- Délibérations du Conseil Municipal
 - 1) TRAVAUX
Choix de l'entreprise pour les travaux du quartier « Chabaroc »
 - 2) BIBLIOTHEQUE
Validation du Guide du lecteur
 - 3) SEDI
Réalisation d'un diagnostic éclairage public de base de la commune
 - 4) COMMUNAUTE DE COMMUNES
 - Désignation de délégués municipaux dans les commissions thématiques intercommunales
 - Désignation de délégués à la CLECT et à l'Assemblée générale de l'EPFL du Dauphiné
 - Convention « entretien des appareils de défense contre l'incendie »
 - 5) INDEMNITES MAIRE ADJOINTS
Modification de l'indice brut (décret 2017-85 du 26/01/2017)
 - 6) QUESTIONS DIVERSES

Présents : BARTHELEMY Marcel, BLAMBERT Micheline, BOURGEON Chantale, CHETAAIL Maurice, CREACH Yvan, DICO Charles, FEUGIER Karine, FIORDALISI Christine, MATRAS Françoise, MICLO Damien, MEUGNIER Angélique, MURE-RAVAUD Jérôme, MEUNIER Christian, ROLLAND Eric, VIALLE Patrick.

Absent(e)s : ARNAUD Marie-Françoise, CHOURREAU Gisèle, JEYMOND Astrid, LAMBERTON Michel

Secrétaire de séance : DIDIER Amélie

Pouvoirs :

ARNAUD Marie-Françoise → BOURGEON Chantale

CHOURREAU Gisèle → BARTHELEMY Marcel

JEYMOND Astrid → MEUGNIER Angélique

LAMBERTON Michel → MEUNIER Christian

Date de convocation : 24/02/2017

COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal de Saint-Romans s'est réuni en séance ordinaire le 28 février 2017 sous la présidence de M. Yvan CREACH, Le Maire.

La séance débute à 18H35

- **Approbation du compte-rendu de la dernière réunion,**

Le compte rendu a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

- **Délibérations du Conseil Municipal**

1. TRAVAUX

Choix de l'entreprise pour les travaux du quartier « Chabaroc »

Monsieur Eric ROLLAND, adjoint délégué aux travaux, explique que la commission travaux s'est réunie en 2016 suite à une problématique d'écoulement d'eau pluviale présentant un danger pour la sécurité des riverains. Des travaux vont de ce fait être engagés en 2017 dont le descriptif est le suivant :

Montée de Chabaroc – VC 6 C

- Reprise de talus aval en bordure du fossé après la ferme de M. ROGNIN
- Busage du fossé après l'avaloir sur 24 mètres
 - o Fourniture, transport et pose de tuyau béton de 0/600 y compris les terrassements et la reprise du fond de fossé avec des blocs 0/400,
 - o Construction de regard avec grille de 800
 - o Remblaiement et reprise du talus en gravier tout venant.

Reprise du bord de fossé après la maison de M. LAMBERTON

- Busage du bord du fossé du côté gauche sur 60 m avant la traversée de route
 - o Fourniture, transport et pose de tuyau béton de 0/600 y compris les terrassements
 - o Construction de regard avec grille de 800
 - o Remblaiement en gravier tout venant
 - o Reprise de la traversée de route ou reprise du bord du fossé en enrochements bétonnés en amont de la traversée existante
- Reprise de la traversée de route en tuyaux PVC annelé de 0/500 sur 6 mètres y compris les terrassements, les remblaiements, la reprise de chaussée et la construction d'un avaloir côté amont.

Pour ce faire, 5 entreprises ont été consultées le 12 décembre 2016. Leurs offres se décomposent comme suit :

Nom de l'entreprise	Adresse	Montant HT	Montant TTC
Routière Chambard	11 Av. de Chatte / Saint Marcellin	19 264 €	23 116,80 €
Entreprise LG-BAT	241 ch. Du Déversoir / Saint Romans	19 378 €	23 253,60 €
Entreprise BONIN	939 r. d'Izeron / Izeron		
Entreprise TOUTENVERT	ZI La Gloriette / Chatte	18 899,57 €	22 679, 48 €
NICOUD TP	86 r. de la Vieille Eglise / Varacieux		

La commission travaux propose l'entreprise TOUTENVERT.

> **Vote à l'unanimité des membres présents**

2. BIBLIOTHEQUE

Validation du Guide du lecteur

Madame Micheline BLAMBERT, adjointe déléguée responsable de la Médiathèque Municipale le Préau, présente à l'assemblée le Guide du lecteur qui sera remis à chaque adhérent. Elle explique que c'est Madame Pascaline NANINCK-DUPUIS qui l'a élaboré en refaisant un visuel plus moderne. Le principal changement concerne le passage en Médiathèque puisque des CD et DVD sont maintenant empruntables. Un poste de travail est également mis à disposition des adhérents. Le guide du lecteur rappelle les horaires d'ouverture, le règlement ainsi que les services proposés.

Madame Micheline BLAMBERT suggère que le logo de la Bibliothèque soit grossi sur la page de couverture et indique que quelques fautes de frappe sont à considérer.

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

3. SEDI

Réalisation d'un diagnostic éclairage public de base de la commune

Monsieur Eric ROLLAND, adjoint délégué aux travaux, présente à l'assemblée la volonté de la commune de réaliser un diagnostic Eclairage public avec le SEDI. Il explique que la commune possède 275 points lumineux, actuellement entretenu par la Régie de Saint-Marcellin à raison de deux fois 3400€ soit 6800€ par an.

Le SEDI se propose d'assurer l'entretien pour 3€ l'ampoule soit un forfait de 1200€ par an. Par contre, cet entretien n'inclurait pas l'entretien des luminaires du cours de tennis, du terrain de foot et des boules ainsi que la pose des luminaires pour les fêtes de fin d'année. Ce contrat aurait une durée de validité de 3 ans et ce serait l'entreprise INAO à Valence qui assurerait l'entretien.

Pour ce faire, SEDI propose à ses adhérents la réalisation de diagnostic Eclairage public. Ce diagnostic prévoit l'analyse technique et financière du réseau d'éclairage public, par un bureau d'étude externe et permettra d'avoir une vision en coût global (investissement + fonctionnement) de ce poste budgétaire.

Ce diagnostic a pour but d'établir un état des lieux du patrimoine (points lumineux, armoires de commande...), des recommandations d'améliorations et de mise en conformité. Les différentes actions à engager seront hiérarchisées et chiffrées afin de constituer une aide à la décision qui permettra la mise en œuvre d'une gestion énergétique optimale du réseau d'éclairage public. Ce programme prévoit également d'établir la cartographie informatique du réseau.

Le SEDI prend en charge X % * du financement de cette opération. La commune assumera la part non financée par le SEDI, à laquelle s'ajouteront les frais de maîtrise d'ouvrage fixés par délibération n° 329 du conseil syndical du 05/07/2010 à 6% du montant HT de l'opération.

Il est proposé au Conseil Municipal que la Commune demande son intégration dans ce programme.

* *La part de prise en charge du SEDI sera définie dans la future convention.*

> **Voté à l'unanimité des membres présents sous condition de gratuité du diagnostic**

et non engagement de la commune à sa suite

4. COMMUNAUTE DE COMMUNES

- Désignation de délégués municipaux dans les commissions thématiques intercommunales

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la désignation des membres dans les commissions thématiques intercommunales de la communauté de communes Sud Grésivaudan. Il rappelle l'importance d'assurer la meilleure participation possible de l'ensemble du conseil municipal aux travaux des commissions et ce, pour la durée du mandat.

Il présente à l'assemblée les différentes commissions thématiques dont un titulaire et un suppléant de la majorité et un titulaire 2 de l'opposition de chaque commune est représenté. Chaque Vice-Président décidera de l'organisation de sa propre commission. En moyenne, elle se réunira une fois par mois.

Commission thématique	Titulaire	Suppléant	Titulaire 2
Commission petite enfance			
Commission jeunesse	Micheline Blambert		
Commission cohésion sociale, insertion et emploi	Micheline Blambert	Angélique Meugnier	Gisèle Chourreau
Commission culture	Micheline Blambert		Karine Feugier
Commission économie			Marcel Barthelemy
Commission agriculture	Jérôme Mure-Ravaud		
Commission THD (Très Haut Débit)	Damien Miclo		
Commission gestion des déchets	Maurice Chetail		
Commission eau et assainissement	Michel Lambertson	Jérôme Mure-Ravaud	Christian Meunier
Commission ressources			
Commission partenariats publics	Eric Rolland		
Commission environnement	Charles Dico	Patrick Vialle	Marcel Barthelemy
Commission finances	Maurice Chetail	Damien Miclo	
Commission tourisme	Micheline Blambert	Patrick Vialle	Christian Meunier
Commission sport et citoyenneté	Eric Rolland	Micheline Blambert	
Commission aménagement du territoire	Jérôme Mure-Ravaud	Eric Rolland	Christian Meunier

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

- Désignation de délégués à la CLECT et à l'Assemblée générale de l'EPFL du Dauphiné

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la désignation d'un délégué parmi les deux conseillers communautaires pour représenter la commune à la CLECT (Commission chargée d'évaluer les charges transférées) et à l'Assemblée Générale de l'EPFL (Etablissement public foncier local) du Dauphiné.

Madame Micheline BLAMBERT explique qu'avec leurs compétences, les communes transfèrent à l'intercommunalité les dépenses qui y sont liées. Afin de garantir une répartition financière équitable, une instance spéciale existe, qui est donc la CLECT.

Désignation des délégués	Nom	Prénom
Commission CLECT	CREACH	Yvan
AG de l'EPFL	CREACH	Yvan

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

- Convention « entretien des appareils de défense contre l'incendie »

Monsieur Eric ROLLAND, adjoint délégué, présente au conseil municipal une proposition de convention qui serait établie entre la communauté de communes Chambaran Vinay Vercors (3C2V) et la commune de Saint-Romans pour l'entretien des appareils de défense contre l'incendie.

Elle a pour objet de décrire les missions auxquelles les deux collectivités s'obligent et d'en définir les conditions techniques et financières. Concernant la maintenance et le contrôle débit/pression des appareils de lutte contre l'incendie le montant est fixé à 30€ HT par an et par appareil.

Etant donné que l'ex CCBI possède déjà un appareil de mesure et que les employés du service technique ont été formés à cet entretien, Monsieur le Maire estime que la commune est apte et compétente à assurer elle-même celui-ci. Il propose donc de refuser d'adhérer à cette convention.

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

5. INDEMNITES MAIRE ADJOINTS

Modification de l'indice brut (décret 2017-85 du 26/01/2017)

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°017/2014 en date du 11/04/2014 prise par le Conseil Municipal concernant les indemnités de fonction du Maire et des Adjointes et qui faisait référence à l'indice brut 1015.

Il explique à l'assemblée que depuis le 1er janvier 2017 le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction de 1015 à 1022. Ceci résulte de la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) applicable à la fonction publique territoriale et entérinée par le décret n°2107-85 du 26 Janvier 2017(application au 1er Janvier 2017).

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de délibérer à nouveau pour viser « l'indice brut terminal de la fonction publique » servant au calcul des indemnités car une évolution sera à nouveau programmée en janvier 2018.

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

QUESTIONS DIVERSES

- PLU : Charles Dico, adjoint délégué à l'urbanisme rappelle qu'une réunion a eu lieu le 24 février dernier avec les Personnes Publiques Associées. Cette réunion a permis de discuter le contenu du PADD préparé par Adeline Rey, urbaniste. 3 points de vigilance ont été notés : la volonté de réinstaurer un périmètre de protection autour du lac du Marandan / la possibilité pour certains agriculteurs de pouvoir étendre leur exploitation autour du bâti existant / le Bois de Claix ne doit pas être une forêt classée afin d'éviter davantage de contrainte pour les riverains et la commune.

Monsieur le Maire explique que le PLU de Saint-Romans doit être en cohérence avec le SCoT (Schéma de Cohérence Territorial). Ce dernier implique une réduction majeure de la surface constructible sur la commune. Il indique qu'un courrier d'information va être transmis afin d'avertir les propriétaires de parcelles concernées et le proposer une rencontre en Mairie.

- PPMS : une mise à jour des dispositifs de sécurité aux Ecoles a été faite en 2016. Lors des exercices d'entraînement dans le cadre des risques d'attentat, la corne de brume, qui fait partie intégrante de ce dispositif, n'a pas donné de résultat probant quant à la possibilité d'alerter l'ensemble des enfants en cas d'intrusion, par manque de volume sonore.

Ainsi, la commune a demandé deux devis (Vol et Feu et Atout Formation Sécurité) afin de mettre en place 3 alarmes avec signaux lumineux pour palier à ce manque.

- Lotissement Les Mayettes / Lucioles : la commune avait mis en place deux PUP (Projet Urbain Partenarial) sur cette zone. Un coude d'accès public devait permettre aux entreprises d'accéder au lotissement les Lucioles depuis celui des Mayettes. Au cours de la procédure, l'acte notarié n'a pas été signé par la commune. Cette voirie est donc privée or la mise en place du second lotissement nécessite que celle-ci soit publique. Une convention entre l'association syndicale de copropriété des Mayettes, actuel propriétaire et la commune va être élaborée afin de régulariser cela. Un état des lieux est prévu afin de vérifier l'état du réseau.
- Ex bâtiment ACTIS aux quatre routes : promesse de vente en discussion avec Monsieur Payrard
- Le serveur de la mairie est à changer, devis en cours
- Suite à la commission des finances élargie à l'ensemble du conseil municipal qui aura lieu le 9 mars prochain, il est proposé un repas au restaurant « Au Roman du Vercors »
- Véloroute : dans le cadre du plan de relance, le projet de Véloroute a été retenu. Sur les 490 000 € HT de budget prévu, 372 400 € HT devraient être subventionnés (20% de subvention régionale et 56% de subvention départementale).
- Le budget sera voté le 23 mars prochain à 18H30
- Une rencontre avec les associations aura lieu le 6 avril 2017 à 18H30 à la salle des fêtes
- Vente du terrain cadastré ZA 551 à la société SAS DEVELOPPEMENT AMENAGEMENT TERRAIN. Discussion en cours afin que la procédure (promesse d'achat, compromis, vente de lots) dure 16 mois maximum
- Lettre de remerciement de la FNACA concernant le versement d'une subvention de la commune

- Vente du terrain cadastré ZA 551 à la société SAS DEVELOPPEMENT AMENAGEMENT TERRAIN. Discussion en cours afin que la procédure (promesse d'achat, compromis, vente de lots) dure 16 mois maximum
- Lettre de remerciement de la FNACA concernant le versement d'une subvention de la commune
- La préfecture de l'Isère a fait enlever les panneaux publicitaires longeant la RD 1532. La mairie de Cognin propose qu'un courrier commun aux mairies concernées soit envoyé à la Préfecture en soutien aux commerçants
- Un projet d'installation de panneaux lumineux d'information à destination de la population est en cours de réflexion

Fin de séance : 20H10

Le Maire,

Yvan CREACH

